

Plan des zones réservées selon les art. 19 LcAT et 27 LAT

Echelle : 1 : 3 000

Décidé par le Conseil municipal en séance du 7 juillet 2022

La Présidente



Le Secrétaire

Source : Office fédéral de topographie
Reproduction autorisée par le CC GEO - canton du Valais

Auteur du projet :

bisa
aménagement du territoire

Av. du Rothorn 10
3960 Sierre
+41 27 451 75 75
info@bisasierre.ch



Document n° 1

Légende

Affectation du sol

Zones réservées selon les art. 19 LcAT et 27 LAT (12.97 ha)

Zones à bâtir en vigueur

- zone de village VI
- zone d'habitations collectives R1
- zone de villas R3
- zone mixte artisanale ZA
- zone de hameau HA
- zone mixte d'activités commerciales, artisanales, ... à aménager (ZCS)
- zone A de constructions et d'installations d'intérêt public
- zone B de constructions et d'installations d'intérêt public
- zone d'exploitation et de dépôt de matériaux

Zones à aménager

Zones agricoles
 zones agricoles

A titre indicatif

- Limites communales
- Aire forestière
- Cours d'eau, plans d'eau
- Lignes à haute tension**
 - lignes à haute tension
 - couloirs de 25 m sous lignes à haute tension
 - Remontées mécaniques existantes

